

Mon numéro : 197079147122432 Mon nom ou celui de mon ayant droit :

Ludovic FOURAGE

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple! M Ludovic FOURAGE 3 RUE LOUIS VIVENT 47000 AGEN

Références:

PR-10-401A Bis

> VOTRE DEMANDE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Monsieur FOURAGE

Vous avez demandé à bénéficier de la Complémentaire santé solidaire.

Votre demande de Complémentaire santé solidaire a été acceptée. Toutefois, compte tenu du montant des ressources de votre foyer, qui s'élève à 10 862,81 euros, vous avez droit à la Complémentaire santé solidaire sous réserve de payer une participation financière.

Le montant annuel de la participation financière par personne s'élève à :

Ludovic FOURAGE	96.00€

Ce montant est payable en douze échéances, par prélèvement automatique mensuel.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lot- et-Garonne

2 rue Diderot 47914 AGEN CEDEX 9 Assurés : 36 46 (service gratuit + prix appel) Employeurs : 36 79 (service gratuit + prix appel)

Professionnels de santé : 36 08 (service gratuit + prix appel)

www.ameli.fr





Vous avez choisi votre organisme d'assurance maladie pour gérer votre Complémentaire santé solidaire. Pour permettre d'ouvrir ce droit, vous devez nous renvoyer dans les trois mois le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement ci-joints après les avoir complétés. Pensez à joindre un relevé d'identité bancaire

À noter : le prélèvement sur un livret d'épargne n'est pas autorisé.

En cas de désaccord avec cette décision, vous pouvez la contester en formulant dans un délai de deux mois à compter de cette notification un recours auprès de la commission de recours amiable à l'adresse suivante :

Commission de recours amiable CPAM du Lot-et-Garonne 2 rue Diderot, 47914 AGEN Cedex 9

Vous devez pour cela indiquer dans votre courrier de recours vos motifs de désaccord avec cette décision, et joindre tous les justificatifs appuyant votre contestation, ainsi qu'une copie du présent courrier.

Avec toute mon attention,

Veronique V.

Votre correspondant de l'Assurance Maladie

Plafonds d	es ressources applicables au 1er avril 2025	en métropole		
Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire sans participation financière et AME	solidaire avec participation		
1 personne	10 339 €	13 957 €		
2 personnes	15 508 €	20 936 €		
3 personnes	18 609 €	25 123 €		
4 personnes	21 711 €	29 310 €		
Au-delà de 4 personnes	4 135 €	5 583 €		

Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire sans participation financière et AME	nents d'outre-mer et Mayotte Plafond annuel Complémentaire santé solidaire avec participation financière		
1 personne	11 507 €	15 534 €		
2 personnes	17 260 €	23 301 €		
3 personnes	20 712 €	27 962 €		
4 personnes	24 164 €	32 622 €		
Au-delà de 4 personnes	4 603 €	6214€		

Cas particulier:

Si le foyer compte un enfant en garde alternée, la majoration du plafond le concernant sera divisée par 2.

Ex: Pour un plafond qui s'élève à 10 339 € pour le bénéfice de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière (en Métropole).

- Si 1 personne compose le foyer, le plafond est égal à 10 339 €.
- Si 2 personnes composent le foyer : 10 339 + (10 339 x 50 %) = 15 508 € => majoration prise en compte de 50 %.
- Si la 2ème personne est en garde alternée : 10 339 + (10 339 x 25 %) = 12 924 € => majoration prise en compte de seulement 25 %.



Bulletin d'adhésion à la Complémentaire santé solidaire avec participation financière

Articles L.861-1 et suivants, R. 861-16-2 et suivants du code de la sécurité sociale

Identification du demandeur :					
Nom (nom de famille, suivi du nom d'usage le cas échéant):	FOURAGE				
Prénom : LUDOVIC Date de naissance : 11/07/19					
Adresse: 3 RUE LOUIS VIVENT					1
Code postal : 47000 Comm	une : AGEN				_
Numéro de sécurité sociale : 197079147122	2432				
Organisme choisi pour gérer la Compléme	ntaire santé solidaire	: 75689893 - 0	OC CPAM		
Liste des membres du foyer ayant choisi c	et organisme :				
Nom Prénom	Numéro de sécurité sociale	Date de naissance	Code de l'organisme d'assurance maladie	Montant annuel de participati financière	on
FOURAGE LUDOVIC	197079147122432	11/07/1997	014718494	96	€
					€
					€
					€
			Montant total	96.00	€
Si un des membres du foyer ne souhaite pas bér et indiquer le nouveau montant total			•		€
Ce montant est payable en douze échéance première échéance s'élève à 8.00 Pour que la Complémentaire santé solidair	euros.	·			
Signez ce bulletin et renvoyez-le avant	le 05/11/2025 à	l'organisme choi	si mentionné ci-de	ssus.	
Complétez, signez et retournez l'autoris	ation de prélèvement d	ci-jointe en joigna	nt un RIB.¹		
Vous avez adhéré au prélèvement men bancaire déjà désigné.	suel : le montant de la	participation finar	ncière sera prélevé	sur le com	pte
A réception de ces éléments, vous recevrez u	n échéancier des prélè	evements.			
Attention : tant que ces démarches ne son	t pas effectuées, votr	e droit ne pourra	a pas être ouvert		
Je reconnais avoir pris connaissance des ga figurant dans le document annexé au présent santé solidaire moyennant paiement d'une pa	t formulaire d'adhésion				
	Sign	ature du demand	eur:		
Fait à : Date :					

La gestion de la Complémentaire santé solidaire avec participation financière nécessite le traitement de données vous concernant dans le strict respect du principe de confidentialité. Vos données seront conservées au plus tard trois années après la fin de la Complémentaire santé solidaire. Les données nécessaires au traitement de votre dossier peuvent être transmises aux organismes d'assurance maladie complémentaire, pour la prise en charge des prestations qu'ils versent au titre de la part complémentaire de la Complémentaire santé solidaire. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à la limitation de leur traitement. Ces droits s'exercent sur demande écrite après du directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) délégué(e) à la protection des données. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur notre site d'information amelifr. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.



Complémentaire santé solidaire avec participation financière

(Articles L.861-1 et suivants, R. 861-16-2 et suivants du code de la sécurité sociale)

Détail des garanties et des conditions d'adhésion (document à conserver)

	Garanties Complémentaire santé solidaire					
	Prestations	Prise en charge				
Llagritalization	Forfait journalier hospitalier	Intégrale et sans limitation de durée				
Hospitalisation	Honoraires	TM ¹				
	Honoraires médicaux	TM				
	Honoraires paramédicaux	TM				
	Analyses et examens de laboratoire	TM				
Soins courants	Médicaments	TM				
	Matériel médical panier de soins Complémentaire santé solidaire ²	TM + forfait				
	Matériel médical autre	TM				
Dentaire	Soins	TM				
	Prothèses panier de soins Complémentaire santé solidaire ²	TM + forfait				
	Prothèses autres	TM				
	Orthodontie panier de soins Complémentaire santé solidaire ²	TM + forfait				
	Orthodontie autre	TM				
	Equipements panier de soins Complémentaire santé solidaire ²	TM + forfait				
Optique	Equipements autres	TM				
	Lentilles	TM				
Aides auditives	Equipements panier de soins Complémentaire santé solidaire ²	TM + forfait				
	Equipements autres	TM				

¹ TM : Ticket modérateur (participation des assurés non prise en charge par votre organisme d'assurance maladie obligatoire)

Date d'effet et durée de l'adhésion : la Complémentaire santé solidaire démarre à compter du 1er jour du mois suivant la date de réception du bulletin d'adhésion et de l'autorisation de prélèvement dument complétés, accompagnés d'un relevé d'identité bancaire. Elle est ouverte pour 12 mois.

Renouvellement du droit : Le renouvellement de la Complémentaire santé solidaire doit être demandé 4 mois avant la date de fin de votre droit auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de renouvellement, le droit prend effet au 1er jour du mois qui suit la fin de votre droit antérieur.

Remboursement des frais de santé: vous n'avez pas à avancer les frais, le professionnel de santé sera directement remboursé. Une fois votre adhésion enregistrée, nous vous adresserons une attestation mentionnant les dates de début et de fin de la Complémentaire santé solidaire pour vous et les membres de votre foyer. Vous devrez alors mettre à jour votre carte Vitale pour faire valoir vos droits auprès des professionnels consultés.

Calcul des participations financières : le montant de la participation financière dépend de l'âge de chaque personne au 1er janvier de l'année d'attribution de la Complémentaire santé solidaire. Il est fixe pendant toute la période de droits.

² Pour en savoir plus sur les actes pris en charge dans le cadre des paniers de soins de la Complémentaire santé solidaire, vous pouvez consulter le site www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr. Les paniers de soins en dentaire, optique et pour les aides auditives comportent à minima les mêmes actes que ceux prévus par les contrats 100% Santé.



Règlement des participations financières : le paiement de la participation financière annuelle est opéré par prélèvement mensuel automatique, de 12 échéances. Le prélèvement sur un livret d'épargne n'est pas autorisé. La date de prélèvement est précisée sur l'échéancier qui vous sera transmis dès enregistrement de l'adhésion et du mandat de prélèvement.

Si vous choisissez un autre mode de paiement que le prélèvement bancaire, le mandat de prélèvement ne doit pas nous être retourné. Vous devez nous adresser le montant dû au titre de la première échéance mensuelle par tout autre moyen de paiement, ainsi qu'une déclaration par laquelle vous vous engagez à acquitter les mensualités suivantes avec ce même mode de paiement.

Non-paiement des participations financières: à défaut de paiement, votre droit à la Complémentaire santé solidaire peut être interrompu provisoirement ou définitivement pour vous et les membres de votre foyer pour qui vous vous êtes engagé à payer les participations financières. Si certaines personnes de votre foyer paient séparément, le droit à la Complémentaire santé solidaire pourra être interrompu provisoirement ou fermé pour les seuls membres de votre foyer en défaut de paiement, ainsi que pour les personnes pour qui elles se sont engagées à payer les participations

A noter : aucune nouvelle admission ou renouvellement n'est possible pendant deux ans si vous ne vous êtes pas acquitté de l'intégralité des participations financières dues au titre de droits ouverts précédemment, sauf si une remise ou une réduction de dette vous a été accordée ou si vous avez bénéficié d'une aide pour le paiement des participations en raison de votre situation de précarité, ou si vous bénéficiez d'un échéancier de paiement que vous respectez.

Changement de situation en cours de Complémentaire santé solidaire: vous devez nous informer en cas de naissance, d'adoption, d'arrivée d'un enfant à charge de moins de 25 ans, de décès, de fin de résidence en France. L'arrivée d'un enfant mineur à charge n'entraîne aucun supplément pour la période restant à courir. En cas d'arrivée d'un enfant majeur de moins de 25 ans à charge, il pourra bénéficier de la Complémentaire santé solidaire pour la période restant à courir, sous réserve de régler la participation financière correspondante. Le décès ou la fin de résidence en France amène à réviser ou supprimer le montant de la participation financière. En cas de décès du demandeur, les autres membres du foyer continuent de bénéficier de la Complémentaire santé solidaires moyennant paiement de la participation financière, sauf opposition expresse de leur part.

Renoncement à la Complémentaire santé solidaire : Vous pouvez renoncer à la Complémentaire santé solidaire à tout moment, sans frais. Pour cela, adressez-nous votre demande de renoncement par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de réception de celle-ci. Votre droit sera interrompu le dernier jour du mois de réception de votre demande de renoncement.

Important : En cas de rupture anticipée de la Complémentaire santé solidaire, vous devez mettre à jour sans délai votre carte Vitale. A défaut, nous serons amenés à vous réclamer le paiement des frais qui auraient été indûment remboursés au professionnel de santé.

La gestion de la Complémentaire santé solidaire avec participation financière nécessite le traitement de données vous concernant dans le strict respect du principe de confidentialité. Vos données seront conservées au plus tard trois années après la fin de la Complémentaire santé solidaire. Les données nécessaires au traitement de votre dossier peuvent être transmises aux organismes d'assurance maladie complémentaire, pour la prise en charge des prestations qu'ils versent au titre de la part complémentaire de la Complémentaire santé solidaire. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à la limitation de leur traitement. Ces droits s'exercent sur demande écrite après du directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) délégué(e) à la protection des données. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur notre site d'information ameli.fr. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés — 3 place de Fontenoy — TSA 80715 — 75334 Paris Cedex 07.



Je soussigné(e) M FOURAGE LUDOVIC

ADHESION AU PRELEVEMENT MENSUEL

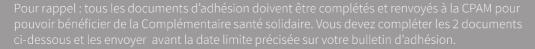
De la participation financière à la Complémentaire Santé Solidaire

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE

3 RUE LOUIS VIVENT Résidant au 47000 AGEN Accepte que les mensualités de la participation financière à la CSS dues par mon foyer et déterminées lors de mon adhésion ou de mon renouvellement, soient prélevées le 08 de chaque mois. Fait à ______ Le ___/_____ Signature **MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA** Référence Unique de MANDAT : CMUC471202508060005 Cocher cette case si le titulaire du compte bancaire n'est pas le demandeur ci-dessus désigné **TITULAIRE DU COMPTE BANCAIRE:** ADRESSE : **COMPTE A DEBITER:** Numéro d'identification international du compte bancaire IBAN (International Bank Account Number) Les prélèvements sur les comptes épargnes ne sont pas autorisés Joindre obligatoirement le relevé d'identité bancaire (RIB) correspondant En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des NOM ET ADRESSE DU CREANCIER instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions CPAM LOT-ET-GARONNE décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de 2, RUE DIDEROT remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. 47914 Agen Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. **N° IDENTIFIANT DU CREANCIER** Le ____/___ /____ Signature
(Titulaire du compte bancaire à débiter) FR30ZZZ441208



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE: COMMENT REMPLIR VOS DOCUMENTS POUR L'ADHÉSION





1. VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION :	Passurance Bulletin d'alhéden à la Complémentaire santé sollabler sur participation financière sollabler sur participation de sollabler sur participation sollabler sur participation sollabler sur participation financière sur participat							
	NomPrénam	Numéro de sécurité sociale	Date de nalissance	Code de l'organisme d'assurance maladie				
Écrire ici le nom de votre ville Fait à : Date :	softline, road an men de mentale et a popul prior gen l'e timple de road l'en et annue generale et annue gen	an indique for honorous and a second of the control	persons associated aso	A Tragressive datase voice and tragressive datase of the participation or does proliferoments, weertee por its grésent terminister d'activitée in composition of the production of the productio	mentamin ordena, grapt us NB. contant of des conditions of des conditions of des conditions of des conditions or de demandeur mention whi et approuvée:	5	N'oubliez pas de signer	

2. VOTRE AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT MENSUEL

